

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Procès-verbal de la réunion régulière du conseil municipal de la ville de Carleton-sur-Mer tenue le 7 juin 2010, 20 h, à la salle de l'O.T.J. de Saint-Omer.**

**Présences :** MM. Jean-Guy Cyr  
Donald Falardeau  
Raymond Deslauriers  
Lauréat Plante  
Normand Parr  
Mme France Leblanc (absence motivée)

**Monsieur Denis Henry, maire, préside la réunion.**

**10-06-186 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière soit accepté en y ajoutant les points suivants :

- Engagement municipal en faveur de l'utilisation du bois comme principale composante dans la construction d'édifices publics et privés;
- Remplacement du directeur des travaux publics;
- Modification du règlement 2010-172 – Travaux de pavage
- Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2010-2011

**10-06-187 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU 3 MAI 2010**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le procès-verbal de la réunion régulière du 3 mai 2010, tel que présenté.

**10-06-188 APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 31 MAI 2010**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
Et résolu à l'unanimité

QUE la liste des dépenses pour approbation au 31 mai 2010 soit acceptée pour un montant total de 358 782.37 \$.

Je, soussigné, André Allard, trésorier de la ville de Carleton-sur-Mer, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 31 mai 2010.

---

André Allard, trésorier

**10-06-189 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RAPPORT 19 MAI 2010**

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante  
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les recommandations consignées au rapport du CCU de la réunion tenue le 19 mai 2010.

**10-06-190 DEMANDES EN DÉROGATION MINEURE (2) :**

**10-06-190.1 M. ÉRIC BERNARD, 27 RUE DE LA MONTAGNE, CARLETON**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau

APPUYÉ par : M. Lauréat Plante

Et résolu à l'unanimité

QUE la demande en dérogation mineure ci-dessous déposée par monsieur Éric Bernard pour l'immeuble situé au 27, rue de la Montagne à Carleton sur le lot 4 306 333 du cadastre du Québec soit acceptée :

L'implantation de cette résidence ne respecte pas les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer pour ce qui est de la marge de recul avant. En effet, la marge de recul avant mesurée est de 1,47 mètre, alors que les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme exigent une marge minimale de 7,50 mètres et une marge maximale de 8,50 mètres.

D'autre part, le lotissement de cette propriété ne respecte pas les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer pour ce qui est de la profondeur minimale exigée, puisque celle mesurée est de 29,25 mètres, alors que les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme exigent une profondeur minimale de 30,0 mètres.

**10-06-190.2 MME RÉNA MATHIEU, 303 ROUTE 132 OUEST, SAINT-OMER**

CONSIDÉRANT QUE la vente d'une partie du lot 3 887 030 du cadastre du Québec permettrait à un organisme reconnu par la Ville de Carleton-sur-Mer d'offrir de meilleur service à une partie de la population dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE la route 132 sépare le lot 3 887 030 d'un ruisseau situé à environ 90 mètres au Nord;

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau

APPUYÉ par : M. Lauréat Plante

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise une dérogation mineure concernant le lot sur lequel est sise la maison portant le numéro civique 303, route 132 Ouest à Saint-Omer et portera la profondeur du lot à 39.64 mètres alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une profondeur de 75 mètres et une superficie de 1 598.4 mètres carrés alors que la réglementation d'urbanisme demande une superficie de 1 858 mètres carrés.

**10-06-191 CONSULTATION PUBLIQUE ET ADOPTION DU 2<sup>E</sup> PROJET –  
RÈGLEMENT 2010-173 SUR LES GÎTES TOURISTIQUES**

Il est consigné au procès-verbal que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a tenu une assemblée de consultation publique le 7 juin 2010, 20 h, concernant le règlement 2010-173 modifiant le règlement 254-94 de l'ancienne ville de Carleton et le règlement de zonage #91-123 de l'ancienne municipalité de Saint-Omer sur les gîtes touristiques comme usage complémentaire à la résidence dans les zones résidentielle, mixte, commerciale et industriel;

Après avoir répondu à une question du public;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte, sans modifications, le 2<sup>e</sup> projet de règlement 2010-173 sur les gîtes touristiques.

**10-06-192 CONSULTATION PUBLIQUE ET ADOPTION DU 2<sup>E</sup> PROJET -  
RÈGLEMENT 2010-174 (PIIA)**

Après lecture complète du règlement 2010-174 *modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 230-90 afin d'assujettir à ce règlement l'émission de permis et de certificats dans la zone 17.2-R* et après avoir répondu aux questions du public;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte définitivement et sans modifications, le 2<sup>e</sup> projet de règlement 2010-174 (PIIA).

**10-06-193 DOSSIER ARPENTS VERTS :**

**10-06-193.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT LES  
TRAVAUX D'AMÉLIORATION AU SITE DES ARPENTS VERTS  
(AVEC DISPENSE DE LECTURE)**

Monsieur Normand Parr donne un avis de motion qu'il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil un règlement d'emprunt décrétant les travaux d'amélioration au site des Arpents Verts (avec dispense de lecture).

**10-06-193.2 SUBVENTION AUX ARPENTS VERTS**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à l'unanimité

De ne pas réaliser la phase 2 du projet de rénovation des Arpents Verts concernant l'installation d'un remonte-pente.

**10-06-194 ROCHE LTÉE – GROUPE CONSEIL :**

**10-06-194.1 DEMANDE DE PAIEMENT #14 – NORMALISATION EAU POTABLE**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
APPUYÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver la demande de paiement #14 de l'entrepreneur général Excavation M. Toulouse inc. au montant de 188 136.37 \$, taxes incluses, concernant la réception provisoire no.2 dans le dossier de normalisation de l'approvisionnement en eau potable.

**10-06-194.2 RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX – CERTIFICAT NO.2 –  
NORMALISATION DE L'APPROVISIONNEMENT EAU POTABLE**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver la réception provisoire des travaux, certificat no.2, dans le dossier de la normalisation de l'approvisionnement en eau potable tel que recommandé par la firme Roche ltée – Groupe conseil.

**10-06-194.3 DEMANDE DE PAIEMENT #1 – INSPECTION TÉLÉVISÉE ÉGOUT SANITAIRE**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver la demande de la firme spécialisée MSC Réhabilitation inc. constituant le décompte no.1 final au montant de paiement au montant de 33 968.88 \$, taxes incluses, concernant l'inspection télévisée égout sanitaire - route 132.

**10-06-195 DÉPÔT AU CONSEIL DES INDICATEURS DE GESTION 2009**

Il est consigné au procès-verbal que la greffière procède au dépôt des indicateurs de gestion 2009 pour la Ville de Carleton-sur-Mer.

**10-06-196 DOSSIER GOLF DE CARLETON – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
Et résolu à l'unanimité

De mandater Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, et monsieur Denis Henry, maire, pour la signature de l'addenda au protocole d'entente relativement à la gestion du Club de golf de Carleton entre la Ville de Carleton-sur-Mer et l'Hostellerie Baie Bleue.

**10-06-197 SERVICE INCENDIE - FINANCEMENT D'UN VÉHICULE**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
APPUYÉ par : M. Lauréat Plante  
Et résolu à l'unanimité

De financer, à compter de l'année 2011, l'achat d'une camionnette devant servir au service incendie en finançant par le fonds de roulement sur une période de quatre (4) ans un montant de 19 933.75 \$ correspondant à 70 % du prix d'achat de cette camionnette.

**10-06-198 CAMIONNETTE – CAMPING MUNICIPAL**

Vu l'état des camionnettes de marque DODGE et FORD servants à la restauration urbaine au camping municipal de Carleton ainsi qu'au service des loisirs.

Il est PROPOSÉ  
Et résolu à l'unanimité

De faire réparer, pour l'été 2010, la camionnette FORD et de remplacer la camionnette DODGE par une camionnette louée pour l'année 2010.

**10-06-199 BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à l'unanimité

De mandater Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, et monsieur Guy Savoie, directeur du service du Tourisme, pour la signature des formulaires relatifs notamment à la demande d'agrément et d'autorisation d'affichage, de relocalisation du bureau d'accueil touristique de Carleton-sur-Mer ainsi que les autres formalités nécessaires au déménagement du bureau d'accueil touristique.

**10-06-200 R.D. TUILES DE CÉRAMIQUE INC. – TOILES SOLAIRES DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
APPUYÉ par : M. Lauréat Plante  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter la soumission de R.D. Tuiles de Céramique inc. au montant de 1 007.16 \$, taxes incluses, pour le remplacement des stores de la salle Lavoie-St-Laurent (conseil municipal) par des toiles solaires.

**10-06-201 AUDET ET HENRY, SERVICE-CONSEIL – OFFRE DE SERVICE**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
APPUYÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter la proposition de la firme Audet et Henry, Service-conseil, pour un montant de 90 \$/heure pour représenter la Ville de Carleton-sur-Mer lors des négociations collectives.

**10-06-202 KWATROE CONSULTANTS INC. – OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
Et résolu à l'unanimité

De mandater la firme Kwatroe Consultants inc. au montant de 4 250 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de service professionnel reçu le 25 mai 2010 pour les plans et devis de l'installation d'un déshumidificateur à l'aréna.

**10-06-203 SERVICES HORTICOLES LA FÉE GANTÉE :**

**10-06-203.1 PROJET RUE DE LA MONTAGNE**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à l'unanimité

De porter ce dossier à l'étude.

**10-06-203.2 DEUX TERRAINS DE PÉTANQUE**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de service de Services Horticoles la Fée Gantée pour ériger deux (2) terrains de pétanque devant servir aux usagers du camping.

#### **10-06-204 CONDO BAIE DES CHALEURS – CONDITIONS**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
APPUYÉ par : M. Lauréat Plante  
Et résolu à l'unanimité

De procéder à l'acte de rétrocession entre la compagnie 9188-9634 Québec inc « Condo Baie-des-Chaleurs » et la Ville de Carleton-sur-Mer pour les lots 3 547 933 et 3 547 934 du cadastre du Québec situés face à l'Aréna au 30 et 32 rue Comeau pour une somme de 29 000 \$.

Cependant, la Ville de Carleton-sur-Mer **n'accepte pas que soit consignée au contrat la condition d'interdiction de revente proposée par 9188-9634 Québec inc. « Condo Baie-des-Chaleurs ».**

#### **10-06-205 DÉVELOPPEMENT ROUTE THIBODEAU**

Monsieur Normand Parr donne un avis de motion qu'il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil un règlement abrogeant le règlement numéro 2009-150 afin d'annuler la dépense et l'emprunt pour le montant total de 665 000 \$.

#### **10-06-206 JOURNÉES DE LA CULTURE ET AU PROJET « JE M'AFFICHE POUR LA CULTURE ! »**

De l'information est donné sur les jours de la culture.

#### **10-06-207 RENOUVELLEMENT – STATUT DE « ZONE TOURISTIQUE »**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à l'unanimité

De renouveler la demande du statut de « zone touristique » sur le territoire de la Ville de Carleton-sur-Mer.

#### **10-06-208 CÉGEP DE CARLETON :**

##### **10-06-208.1 CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE LA VILLE AU GYMNASSE DU CÉGEP**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte de contribuer financièrement, pour un montant de 100 000 \$, à la construction du nouveau gymnase pour le Centre d'études collégiales Baie-des-Chaleurs de Carleton-sur-Mer;

QUE Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, et monsieur Normand Parr, conseiller municipal, soient mandatés afin d'entreprendre des négociations concernant les modalités de versement de cette somme.

##### **10-06-208.2 DEMANDE À LA CPTAQ**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour un usage autre qu'agricole présentée par la Commission Scolaire René-Lévesque afin de permettre la construction du gymnase et l'utilisation du stationnement existant.

**10-06-209 MANDAT À L'O.M.H. POUR UN PROJET DE LOGEMENT COLLECTIF – ESQUISSE, ESTIMATION BUDGÉTAIRE**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
APPUYÉ par : M. Lauréat Plante  
Et résolu à l'unanimité

De mandater l'Office municipal d'habitation dans le but d'obtenir les esquisses d'un projet de logement collectif ainsi que des estimations budgétaires relatives à ce projet.

**10-06-210 FQM – RECOMMANDATIONS**

Ce point est annulé.

**10-06-211 QUAI DE CARLETON – PÉTITION À LA CHAMBRE DES COMMUNES**

CONSIDÉRANT QUE le quai de Carleton constitue un élément essentiel au développement économique, culturel et social de la communauté de Carleton-sur-Mer dans la circonscription de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE les négociations devant mener à la rétrocession de la partie commerciale du quai du ministère des Transports du Canada au ministère des Pêches et Océans sont dans une impasse;

CONSIDÉRANT l'intérêt de plusieurs industries et entreprises commerciales de recevoir ou d'envoyer de la marchandise via le quai de Carleton;

CONSIDÉRANT l'importance des installations pour les pêcheurs et mariculteurs de la région;

CONSIDÉRANT QUE le quai de Carleton demeure une destination de choix pour les plaisanciers voulant séjourner à la marina;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
APPUYÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer demande au ministère des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada et au ministère des Pêches et Océans du Canada d'investir les sommes nécessaires afin de remettre le quai en bon état et ainsi rectifier le manque d'investissement passé au quai de Carleton.

Il est également résolu de demander aux villes de la Baie-des-Chaleurs de passer la même résolution et d'encourager les personnes intéressées à signer la pétition.

**10-06-212 GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE (QUÉBEC) INC. – DEMANDE D'INSCRIPTION À TITRE D'ORGANISME DE BIENFAISANCE LOCALE**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
APPUYÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

De reconnaître l'unité (30 chaleurs) de la Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc. comme organisme de bienfaisance local selon la politique de la Ville de Carleton-sur-Mer.

**10-06-213 DEMANDES :**

**10-06-213.1 ASSOCIATION DES POMPIERS DE CARLETON-SUR-MER – HOMMAGE POSTHUME**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à l'unanimité

De baptiser la caserne incendie de la Ville de Carleton-sur-Mer :

- **Caserne Dave Leslie**

**10-06-213.2 COURSES DE BOÎTES À SAVON DANS LA RUE COMEAU**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
APPUYÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

De permettre qu'une course de boîtes à savon ait lieu dans la rue Comeau en août prochain à la condition que l'Association des pompiers volontaires possède une assurance en responsabilités civiles et assure la sécurité des participants et des personnes présentes.

**10-06-213.3 DEMANDE D'EFFACEMENT DE LA DETTE - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES MYRIADES**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
APPUYÉ par : M. Lauréat Plante  
Et résolu à l'unanimité

D'annuler le solde d'un compte à payer au montant de 2 007.82 \$ du Club de patinage artistique Les Myriades de Carleton-sur-Mer.

**10-06-213.4 DEMANDE DE DOS D'ÂNES**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer ne procèdera pas à l'installation de dos d'ânes dans les rues de Carleton-sur-Mer;

QUE la Ville procèdera plutôt par une campagne de sensibilisation à la vitesse.

**10-06-214 ENGAGEMENT MUNICIPAL EN FAVEUR DE L'UTILISATION DU BOIS COMME PRINCIPALE COMPOSANTE DANS LA CONSTRUCTION D'ÉDIFICES PUBLICS ET PRIVÉS**

ATTENDU QUE la protection de l'environnement et le développement durable sont des priorités pour notre administration ;

ATTENDU QUE le bois est une ressource renouvelable permettant le développement durable ;



ATTENDU QUE l'utilisation du bois dans la construction d'édifices est reconnue comme une stratégie efficace dans la lutte aux changements climatiques ;

ATTENDU QUE la transformation du bois est moins énergivore que la production de l'acier et du béton ;

ATTENDU QUE chaque mètre cube de bois utilisé dans la construction d'un immeuble permet de retirer de l'atmosphère une tonne de CO<sub>2</sub> ;

ATTENDU QUE le bois est un matériau pouvant être utilisé pour les structures des édifices en respect du Code de la construction et du Code de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le bois est un matériau disponible et que le Québec compte le plus grand nombre d'usines de solives et de poutres d'ingénierie en bois en Amérique du Nord ;

ATTENDU QUE l'économie de plus de deux cents municipalités au Québec repose en grande partie sur l'activité forestière ;

ATTENDU QUE le secteur forestier traverse la pire crise de son histoire et que ses impacts compromettent l'avenir de nombreuses communautés locales ;

ATTENDU QUE la construction des bâtiments publics représente une opportunité de relance économique pour les entreprises et les travailleurs de l'industrie du bois ;

ATTENDU QUE la municipalité est en mesure de poser un geste de solidarité en joignant le rang des villes qui privilégient l'utilisation du bois ;

ATTENDU QUE la municipalité, comme les administrations publiques en général, doit tenir compte du rapport qualité-prix dans la réalisation de ses projets ;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité privilégie l'utilisation du bois de charpente dans la construction de tous ses édifices publics et que cette orientation se reflète dès la conception des devis, dans le respect des normes prévues au Code de construction, au Code de sécurité incendie et de toute autre norme applicable aux édifices visés ;

QUE la municipalité, dans ses appels d'offres pour la construction de tels édifices publics, donne instruction à tous les soumissionnaires de se conformer au devis en présentant une soumission comprenant une structure en bois ;

QUE la municipalité encourage les demandeurs de permis de construction à utiliser le bois comme principal matériau pour la structure de leur édifice ;

QUE la municipalité favorise également l'utilisation du bois d'apparence dans la construction d'édifices publics et encourage les demandeurs de permis de rénovation à utiliser le bois d'apparence dans la réalisation de leurs projets ;

QUE la municipalité fasse connaître, par les moyens de communications disponibles, les avantages de l'utilisation du bois dans les projets de construction ;

QUE la municipalité joigne les rangs de la Coalition BOIS Québec ;

QUE le greffier de la municipalité fasse parvenir copie de cette résolution aux instances suivantes :

- le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;
- la ministre des Ressources naturelles et de la Faune ;
- l'Union des municipalités du Québec ou la Fédération des municipalités du Québec ;
- le représentant de la circonscription à l'Assemblée nationale;
- la Coalition BOIS Québec.

#### **10-06-215 REMPLACEMENT DU DIRECTEURS DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
 APPUYÉ par : M. Donald Falardeau  
 Et résolu à l'unanimité

D'enclencher les démarches à l'effet d'engager un directeur des travaux publics.

#### **10-06-216 MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2010-172 – TRAVAUX DE PAVAGE**

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 2010-172 décrétant des travaux de pavage dans certaines rues à Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les Cités & Villes (article 564)* permet au conseil de modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation compte tenu que la modification ne change pas l'objet du règlement et n'augmente pas la charge des contribuables.

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
 APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers  
 Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer accepte de modifier le règlement 2010-172 afin d'y inclure les travaux de pavage de la rue des Bouleaux dont les coûts sont estimés à 70 145.85 \$, taxes en sus, retransche les travaux de pavage de la rue des Prés (46 899 \$), retransche les travaux de pavage de la rue de la Cédrière (13 896 \$), approprie le solde disponible du règlement #273-96 (6 494 \$) et affecte la différence à même le budget d'entretien du réseau routier municipal (8 380.83 \$).

#### **10-06-217 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2010-2011**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
 APPUYÉ par : M. Normand Parr  
 Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accepte la subvention au montant de 10 976.41\$ qui sera recommandée par Mme Nathalie Normandeau, députée de Bonaventure, selon la liste soumise en date du 27 mai 2010 pour les travaux à exécuter dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal 2010-2011.

#### **10-06-218 LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21 h 40, monsieur Raymond Deslauriers propose de lever la réunion.

Accepté.